

LA VOIX DE



Kanaky

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019 • N°15 • 100 F.CFP
Email : lavoixdekanaky@gmail.com - ISSN 260663239

Priorité a KANAKY



TOUJOURS !

(RAPHAEL PIDJOT)

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL

2020 libres enfin ? 2

POLITIQUE

19^e Comité des Signataires 3

Backès à la (fausse) manoeuvre 4

LISTE ÉLECTORALE

impacts du comité
des signataires..... 5

Bien connaître les enjeux
du statut civil coutumier 6

SOCIAL

Envie de Kanaky 7

ÉCONOMIE

Scandale sur la « CCS »..... 6-7

ÉCOLOGIE

Nos légumes-feuilles...
de route ! 8

COURRIER DES LECTEURS

L'incohérente politique
calédonienne/kalédonienne..... 8



2020, LIBRES ENFIN ?

Faits, Espoirs, Obstacles...

La date est fixée : la seconde consultation pour l'indépendance aura lieu finalement le 6 septembre 2020.

Une des raisons de la possibilité d'avoir trois consultations est de vaincre les cas échéant les dernières peurs et réticences. Car l'Accord de Nouméa, arraché de haute lutte, est un accord de préparation à l'indépendance, qui contient la promesse de l'Etat colonisateur de l'accompagner. Et nous sommes sur la bonne voie !

Les faits sont là, la patience et la persévérance indépendantiste ont préparé le pays comme bien peu d'autres devenus indépendants l'ont été. Le nombre de diplômés calédoniens a explosé et le nombre d'adultes pouvant aider leurs enfants scolarisés devient prometteur d'un cercle vertueux. Nos potentiels non encore utilisés n'attendent que l'indépendance pour se libérer, dans le tourisme responsable, l'agriculture diversifiée, les technologies, etc.

La population le comprend bien et prend confiance : le pourcentage de votes indépendantistes augmente sans cesse. Il était de 32,8 % aux provinciales de 1989, et a monté jusqu'à 41,5 % à celles de 2014 ; il a encore augmenté à 43,3 % à la consultation de 2018, puis à nouveau à 43,6 % six mois plus tard aux provinciales 2019 (voire 47,4 % si l'on compte « neutres » les voix de l'Éveil Océanien).

Les raisons d'espérer

des progrès significatifs vers le 50 % et plus, sont réels.

D'une part, les indépendantistes Kanak ont montré leur détermination inébranlable par leur vote massif, laissant leurs adversaires stupéfaits (ce qui montre leur incompréhension du pays).

Le Parti Travailliste, tout en gardant sa cohérence quant au rejet de l'ADN qui nous piège (la colonisation et les inégalités continuent, la lutte doit se poursuivre), pourrait cette fois accepter de tenter la voie des urnes, même avec handicap, sachant que ça peut quand même conforter nos buts communs.

Les Océaniens, dont une petite partie est déjà dans un mouvement indépendantiste, ont voté à 40 % de leur communauté pour un parti (Eveil Océanien) qui déclare ne pas donner de consigne de vote pour 2020. Ils étaient auparavant largement inféodés à la droite la plus dure, allant jusqu'à être utilisés comme milices anti-indépendantistes pendant les événements. Ainsi, une partie grandissante d'entre eux s'inscrit coutumièrement et politiquement dans le pays Kanak, et

s'intègre avec nous pour construire, comme leurs ancêtres l'ont déjà fait en certains lieux du pays.

Les « fiefs loyalistes » comme La Foa ou Bourail ont montré qu'une partie grandissante des calédoniens se sentent assez « océaniens d'origine européenne, javanaise, vietnamienne, ou tahitienne, etc » pour vouloir construire ensemble, entre citoyens, le pays de demain.

La Macronie crétule est ébranlée aussi : auparavant à l'écoute des dires d'une droite locale qui lui avait pourtant largement préféré Marine Le Pen aux présidentielles, elle a réalisé avec stupeur, au soir du référendum, à quel point leurs analyses étaient biaisées par leurs intérêts propres, à quel point l'indépendance serait incontournable.

Dès lors, nos chances augmentent que la France revoie sa copie et honore ses engagements en expliquant davantage ce qu'elle écrit dans l'Accord de Nouméa : « (...) un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté. (...) La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie ».

Il revient à nos élus de faire préciser à Edouard Philippe son ébauche d'accompagnement de la France affirmée dans sa lettre tardive d'octobre 2018 : la France « ne se retirera pas brutalement », « une indispensable période de transition (...) sera mise en place pour assurer le nécessaire transfert des compétences » ; « ce nouvel Etat (...) pourra signer des accords de coopération, des traités et des conventions avec la France ou tout autre Etat, de manière totalement souveraine, et demander à être admis au sein de l'ONU »

Au constat de ce tableau, certaines personnes ont conclu que le moment était venu de se retirer discrètement d'un pays à l'avenir moins « juteux » : le temps des lois favorables et des contrôles laxistes risque d'être révolu. Bien peu de ceux-là sont nés ici, mais il en est qui étaient citoyens. C'est une des raisons pour lesquelles l'AEC voulait avancer la consultation 2020, chaque départ étant une voix en moins.

Les obstacles sont aussi nombreux, bien sûr ; il nous faudra les affronter, militer activement et rester humbles.

Les écossais ont estimé avoir perdu (de peu) le référendum sur leur indépendance de 2014 car tous les médias étaient aux mains de l'adversaire : il est probable qu'il en est de même ici ! Faut-il rappeler le paysage médiatique local ?

Premier média du pays, NC1ère appartient à 100 % à l'Etat Français, et comme écrivait Messmer pour l'immigration, « sans qu'il soit besoin de texte, l'administration peut y veiller » : c'est ainsi qu'avant la consultation, nous avons été discrètement abreuvés d'émissions très orientées, telles que « Les Chemins de l'Histoire », « En Commune », etc ; mais aussi de parti-pris flagrants lors des journaux télévisés et d'interviews, entre autres par l'inénarrable A. Rosada.

Second média du pays, Les Nouvelles Calédonniennes. Souvenez-vous : le premier référendum pouvait avoir lieu dès 2014. Eh bien, l'unique quotidien du caillou a été racheté en 2013, par les groupes Jeandot, Montagnat et Lavoix, associés pour la « bonne cause ». Le journal fait du business, mettant en Une les affaires sordides qui rapportent, et puis pof, quand il y a des enjeux politiques, les « bons titres » sortent ; avec un directeur de publication Ad hoc, et une flopée de jeunes métros à la rédaction qui ont besoin de manger. Point de Kanak, sauf aux rotatives.

Pour compléter le tableau, un rappel sur « nos » deux députés : les circonscriptions électorales des législatives, auparavant équilibrées, permettaient d'avoir un député indépendantiste et un autre loyaliste. Mais notre voix à l'assemblée nationale française a été bâillonnée : ils ont mis ensemble à voter les Loyautés, l'île des Pins et ... Nouméa d'un côté ; la brousse avec tout le grand Nouméa de l'autre. Résultat : deux députés anti-indépendance !

Ne parlons pas du sénateur, dont l'élection est basée sur l'avantage du nombre d'élus des villes. Et tous ces gens ont des moyens humains, financiers, et de « carnet d'adresse » considérables.

Conclusion : il faut s'informer, avoir l'esprit critique, parler, expliquer, écrire, argumenter, répondre aux mensonges pied à pied ... et lire, acheter, diffuser, s'abonner à La Voix De Kanaky !!

19^e Comité des Signataires, quel changement fondamental ?

La question est posée. La focalisation, médiatique entre autres, sur la date pour la 2^e consultation a donné une impression amère d'un comité des signataires réuni à plus de 20 000 km principalement sur la question de la date. De ce fait, les autres sujets sont passés au second plan. Or, une analyse, même quelque peu sommaire, montre que ces sujets sont aussi importants... Sinon plus.

La Voix de Kanaky vous propose un autre regard sur ce 19^e comité des signataires du 10 octobre 2019.



Comme à l'accoutumée, le Comité des Signataires, 19^e édition, qui s'est tenu à Paris (France), peut être analysé d'une manière paradoxale. D'un côté, même si cela est très compréhensible, il y a eu un zoom médiatique sur les modalités d'organisation de la seconde consultation. Or, à part deux points, la date du référendum en 2020 et l'inscription d'office ou pas des natifs ayant résidé au moins trois ans en NC avant la date du référendum, qui ont suscité tout de même des débats en longueur, force est de constater qu'il n'y a pas eu de grand changement au regard des deux derniers comités des signataires de 2017 et 2018.

Par ailleurs, les autres questions abordées n'ont pas suscité autant de commentaires médiatiques. Pourtant, si l'on s'y attarde un peu, on s'apercevra que ces questions peuvent provoquer un changement fondamental non seulement sur la situation économique et sociale de la NC, mais aussi sur la lutte pour l'accession à la pleine souveraineté.

Peu de changement par rapport aux 2 derniers comités des signataires...

L'exercice demandé à ce comité des signataires pour le point « les modalités d'organisation de la consultation » est d'une part, d'établir le bilan du 4 novembre 2018 et d'autre part de préparer la 2^e consultation, en améliorant le dispositif existant sans introduire des points qui remettraient en cause des acquis. Ainsi, d'une manière générale, les dispositifs existants ont été maintenus et des améliorations ont été apportées.

Par contre, un bémol tout de même ! Deux points n'ont pas été retenus : le vote par correspondance pour les détenus au Camp Est et l'audit sur le processus des inscriptions sur les listes électorales...

Si rien n'évolue, la mouvance indépendantiste devra s'appuyer sur l'expérience vécue, à savoir le travail d'information réalisé par les militants indépendantistes au sein du Camp-est et le vote par procuration des détenus qui n'a pas été à la hauteur de l'objectif affiché.

S'agissant de l'audit concernant les inscriptions sur les listes électorales, la mouvance indépendantiste devra, une fois de plus, faire valoir les recommandations des experts de l'ONU.

Néanmoins, deux points ont suscité un débat interminable...

Primo, l'inscription d'office ou pas des natifs sur la LESC ayant résidé plus de trois ans sur le territoire. Au nom de l'Etat français, le 1^{er} ministre a tranché en faveur des indépendantistes. L'argument développé, le nombre « limité » des concernés, entre 2 000 et 2 500, n'est pas suffisamment important pour modifier la loi organique (Voir l'article dans le présent numéro : « impact du comité des signataires ») Secundo, la date du référendum : coupant la poire en deux, le 1^{er} ministre a retenu deux dates, le 28 août et le 6 septembre. Le choix se fera en fonction de la disponibilité des 300 magistrats qui seront envoyés de France pour « superviser » le déroulement du référendum dans les bureaux de vote de toute la Kanaky. En tout état de cause, la mouvance indépendantiste

et progressiste doit concocter un plan de bataille avec un « calendrier de compte à rebours ».

Ce plan de bataille doit tourner autour d'un postulat à partager qui est le suivant : le temps des réflexions idéologiques et philosophiques est révolu ; il faut désormais s'atteler à des initiatives, actions et tâches très concrètes.

Que ce soit pour 2020 ou à défaut pour 2022, la structure organisationnelle d'un référendum ne sera pas modifiée – Si elle doit l'être, cela serait vraiment à la marge.

Autres décisions adoptées au Comité des Signataires qui revêtent une importance capitale.

Les questions d'ordre monétaire et financière décidées à ce Comité des Signataires ne sont pas à prendre à la légère. Même si elles paraissent anodines pour certaines, ces questions (la politique monétaire et le financement de l'économie) méritent d'être traitées et travaillées pour aboutir à des résultats significatifs pour le pays.

Ainsi, au-delà des outils mis à la disposition des entreprises et des collectivités comme la BPI (Banque publique d'investissement), le Comité des Signataires va mettre en place un groupe de travail sur les moyens de conserver les flux d'épargne au sein du territoire.

On peut tout de même regretter qu'à ce groupe de travail, le Comité des Signataires aurait pu ajouter une autre mission : l'évaluation en terme de chiffres des différents potentiels de richesse du pays comme les économies bleues, vertes... Le capital ressources et humains.

D'autres questions non financières et monétaires ont été abordées : les transferts de compétence de l'article 27, le transfert de l'ADRAF... Et une question plus politique, l'audit du processus de la décolonisation.

Le score de 43,3 % obtenu lors de la 1^{ère} consultation est un acquis. Les décisions du 19^e Comité des Signataires doivent en principe apporter un plus dans le chemin de l'accession à la pleine souveraineté, mais il ne fallait pas espérer plus que cela. La balle est dans le camp des indépendantistes. La Voix de Kanaky souhaite tout simplement que les divers congrès annuels des partis indépendantistes débouchent sur des actions à mener pour faire évoluer positivement le score de 43,3 % !

CONSULTATION 2020 : Backès à la (fausse) manœuvre

O n y était habitués, et ça n'avait pas trop bien marché en 2018 : les désinformations systématiques et répétées recommencent ; avant, c'était sur le Vanuatu, la terreur dans les bureaux de vote indépendantistes ou l'écroulement du pays, mais ça a fait Pschitt ! « Pire », les Calédoniens s'habituent à l'idée positive d'indépendance. Mais au lieu de changer de tactique, la droite dure n'a retenu qu'une (fausse) leçon : ils croient qu'il faut y aller plus fort, commencer plus tôt, et mieux cibler les fausses infos. Nous ne serons pas plus idiots qu'hier. Voici quelques-uns des clichés new-look (et faux), que nous entendons déjà en retour-nelle pour la consultation 2020 :

La double nationalité ?

« ça n'a existé dans aucun pays qui a accédé à l'indépendance » (Mme Backès, édition spéciale NC1ère 11/10/19).

Bizarre ça ! Wikipédia : « La bi-nationalité résulte, en France, d'une longue tradition ». Il y a d'ailleurs actuellement 3,5 millions de binationaux en métropole, soit 5 % des français ! Mieux, la loi française n'oblige pas un citoyen français à déclarer s'il est aussi d'une autre nationalité ! Donc, si nous le voulons, nous le pourrions, c'est assez clair.

Ce qui n'empêchera bien sûr pas d'avoir des règles sur le choix du lieu de vote (résidence principale), la possibilité d'être élu, ou le service militaire ; mais les déplacements dans les deux pays, les études supérieures, etc., sont généralement libres.

En 2018, « une mobilisation moins importante des loyalistes que du camp indépendantiste » ?

(Backès, ib.). Sous-entendu, vous allez voir ce que vous allez voir cette fois ! Ben non, faux : les provinces indépendantistes (PN+PI) se sont exprimées en 2018 à 76,3 % ; tandis que la Province Sud loyaliste a mobilisé 81,7 % de ses électeurs ! Donc c'est nous qui pouvons surtout encore faire mieux, surtout aux îles !

Mme Backès trouvera sans doute des bureaux de vote pour faire croire le contraire ; il faudra alors qu'elle évite de parler de l'emblématique Farino, où 93,4 % des électeurs se sont exprimés en 2018 (84,9 % aux provinciales de 2014), ou encore de La Foa, avec 90 % d'exprimés (77,3 % en 2014).

Leur problème est ailleurs : à La Foa, par exemple, il y a eu 30 % de « oui » en 2018, alors qu'il n'y avait encore que 21,7 % de votants pour les listes indépendantistes en 2014 : le oui progresse chez les calédoniens, qui ont envie d'avoir leur pays, ami de la France, et un vrai destin commun entre les communautés.

« Des budgets de coopération 10 ou 100 fois moins importants » (Backès, ib.).

Voilà le retour du catastrophisme, mais plus soft : avant, il était dit que la France nous larguerait sèchement, qu'on perdrait tout, mais c'est devenu impossible à affirmer, maintenant que la France elle-même a dit le contraire (lettre du premier ministre juste avant le premier référendum).

Alors il faudra que l'on redresse encore les choses



contre la caricature « plus de France, plus de sous » : économiquement, l'indépendance nous permettra des échanges et coopérations avec d'autres pays dont la France, selon nos relations militaires, de recherche, de francophonie, etc. Mais nous aurons aussi bien des leviers de commande, par exemple pour ne pas privilégier des importations de 20 000 km quand des pays voisins sont moins chers (gain écologique aussi), pour mieux contrôler diverses sociétés extérieures et l'expatriation de bénéficiaires, revoir des impôts et les marges, etc. Notre prise en charge développera notre imagination et notre détermination à mieux contrôler l'immigration, développer des filières, nos formations et l'emploi local, etc.

« Le transfert de compétences de l'article 27 est facultatif »

Mme Backès fait une fixation contre les transferts : elle avait lutté dès 2007 contre celui de l'enseignement, refusant ainsi l'accord de Nouméa qui le rendait obligatoire ; là encore, tout devait mal se passer ; ce transfert a pourtant permis quelques progrès au primaire (le transfert ne s'est toujours pas fait au secondaire hélas).

La Loi Organique (LO) n°99-209 est censée appliquer et préciser l'ADN, pas le changer. Mais voilà : alors que l'ADN dé-

cide que : « au cours du second et troisième mandat du Congrès, les compétences suivantes seront transférées (...) » (Art. 3.1.2), un petit tour de passe-passe de la droite a fait « préciser » dans la Loi Organique : « Le congrès peut, à partir du début de son mandat commençant en 2009, adopter une résolution tendant à ce que lui soient transférées, par une loi organique ultérieure, les compétences suivantes : (...) ».

Traduire le « seront » en « peut » relève de la magouille dilatoire chère à nos adversaires, afin de ne pas trop rendre accessible l'indépendance aux yeux de tous. Ce n'est pas une première : la possibilité d'une 3^{ème} consultation donnée par l'ADN avait déjà été escamotée dans la LO, jusqu'à ce que le Conseil Constitutionnel rétablisse les choses.

« Un traitement différencié inacceptable entre calédoniens » !

La droite de Backès, cette fois unie avec CE, veut sous-entendre, au sujet de l'inscription automatique, que les indépendantistes sont racistes ; puissent-ils, eux, l'être aussi peu que nous.

Les choses sont simples : il est juste inutile de rechercher si les personnes de statut particulier peuvent ou non venir d'ailleurs et à quelle date ! Alors que pour les natifs autres, il faut bien passer par l'examen de cette question, au vu des règles de l'ADN et de la Loi Organique ; et encore, des concessions voire dérivées plus avantageuses que ces textes (3 ans de présence, non inscription en 1998, etc) ont parfois été accordées à des arrivants plus récents que les calédoniens de souche (voir article par ailleurs).

BULLETIN D'ABONNEMENT I

Je vous communique mes coordonnées :

Prénom

NOM

Adresse

..... Tél.

Email

Date Signature

Bimestriel • Responsable de publication : Christian TEIN • BP
Email : lavoixdekanaky@gmail.com • Imprimé en 2500 ex

impacts du comité des signataires sur les conditions du vote

Comme nous le savons tous, la réussite du 2nd référendum fixé finalement pour le 6 septembre 2020 par le comité des signataires du 10 octobre 2019 va dépendre, entre autres de 2 éléments importants :

- 1- L'établissement de la LESC (liste Électorale Spéciale Consultation) et sa validation
- 2- Les réelles conditions mises en œuvre par l'État pour un vote effectif des électeurs

L'établissement de la LESC 2020 :

Malgré une demande incessante des partis politiques de droite en Nouvelle Calédonie d'obtenir l'inscription automatique des natifs avec 3 ans de présence continue en NC, faute de consensus, les choses sont restées en l'état. Il n'y a donc pas modification de la loi organique de 2017, les natifs ayant plus 3 ans de présence ne seront pas inscrits automatiquement, ils devront faire une demande en mairie. Cette non modification de la loi organique fait que l'inscription automatique sur la liste générale (LEG) des populations arrivées depuis au moins 6 mois en NC est maintenue. Mais bien peu rempliront 1 des 8 critères pour ensuite apparaître sur la LESC; il ne pourra s'agir que de « retardataires » Kanak ou autres citoyens !

Le principe d'une période complémentaire d'inscription n'étant pas retenu, la date butoir pour les 6 mois de présence en NC est le 29/02/2020, quand est arrêtée la Liste Electorale Générale (LEG) dans chaque mairie.

Pour garantir une liste sincère où tout kanak puisse être électeur au prochain référendum, les partis politiques indépendantistes lancent un appel à tous ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste générale (LEG) et sur la liste du référendum (LESC) à faire leur démarche en mairie avant le 31/12/2019 : il reste 2 mois à peine !!

Cette démarche concerne de nombreux kanak :

- **Les 2008 kanak dont on a l'acte de naissance mais on ne connaît pas leur lieu de vie** ; ils sont donc non-inscrits encore dans une des mairies du pays !
- **Des kanak non natifs en NC** : enfants de pasteur, d'étudiants, etc : nés hors du territoire, ils doivent aussi, pour figurer sur la LESC, faire une demande en mairie avant le 31/12/2019, car 1 des 8 critères pour voter à la consultation leur correspond très probablement.
- **Tout kanak en difficulté pour se déplacer** (personne âgée, handicapée, en maison de retraite, hors du pays, etc) peut faire une « lettre de mandatement » désignant la personne qui accomplira la démarche en mairie à sa place (lui fournir, bien sûr les justificatifs nécessaires). Une seule personne peut avoir plusieurs lettres de mandatement !

La LESC sera arrêtée officiellement le 31 mai 2020, suite au travail ordinaire des Commissions Administratives Spéciales (CAS) de chaque bureau de vote. Ce travail consistera à :

- * Accepter les demandes déposées avant le 31/12/2019 pour ceux qui remplissent 1 des 8 critères de l'ADN.
- * Supprimer les électeurs décédés et les personnes frappées d'incapacité électorale.
- * Ajouter d'office les jeunes qui atteignent 18 ans avant la veille du jour du scrutin, s'ils sont sur la liste de l'administration militaire suite au recensement à 16 ans et sous réserve aussi de remplir 1 des 8 critères (être de statut civil coutumier en est un)

La LESC sera arrêtée officiellement le 31 mai 2020, suite au travail ordinaire des Commissions Administratives Spéciales (CAS) de chaque bureau de vote. Ce travail consistera à :

Les conditions d'un vote effectif :

Retenons ce qui a été acté au Comité des signataires :

« **La ministre des outre-mer a proposé de reconduire l'ensemble du dispositif opérationnel mis en place pour la consultation du 4 novembre 2018.** »

Certaines modalités techniques ont ensuite été évoquées pour



améliorer le dispositif :

« **Concernant les bureaux de vote décentralisés**, la période pour le droit d'option est ramenée à 6 semaines. Le dispositif sera renouvelé pour la 2nde consultation avec le principe du maintien de l'inscription des électeurs inscrits en 2018, dans un bureau de vote décentralisé, avec la possibilité pour ces derniers de demander leur réinscription dans leur bureau de vote dans les îles ».

« **Concernant les procurations**, les partenaires s'accordent pour proposer d'autoriser le vote par le mandataire sur présentation d'une copie (papier, numérique) du récépissé. Il est également acté de faciliter et d'accompagner la démarche à l'endroit des électeurs calédoniens, hors NC qui doivent fournir un justificatif ».

« **Concernant les demandes d'inscription au sein des bureaux de vote** le jour du scrutin, le comité des signataires prend acte des propositions formulées par l'État pour augmenter les moyens qu'il avait consacrés à l'instruction de ces demandes, sans préjudice des décisions en la matière que prendra la commission de contrôle ».

Comme le dit le précédent article, notre journal souligne que rien n'a été dit concernant la possibilité d'un vote par correspondance des détenus, (mise en place d'une urne au Camp Est). Les indépendantistes devront reprendre la discussion avec l'État afin que cette demande d'un vote des détenus aboutisse. Beaucoup d'autres points encore, d'ordre technique, mériteront d'être développés. Nous y reviendrons dans notre prochain journal. 🐾

POUR GAGNER CE 2nd REFERENDUM, UNE GRANDE VIGILANCE DEMEURE INDISPENSABLE

LA VOIX DE Kanaky

OUI, je souhaite m'abonner à la Voix de Kanaky

- ☐ 1 an (6 numéros) soit 1000 F cfp
- ☐ 1 an abonnement de soutien (6 numéros) à partir de 3000 F cfp ou 30 euros
- ☐ Si chèque en euro, 1 an (6 numéros) : 30 euros

A renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de :

ELAN DES CONQUES
BP 14948 - 98803 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE

Banque : SGCB - Compte : 18319 06711 43116927013 46
IBAN FR76 1831 9067 1143 1169 2701 346

IN • BP 14948 - 98803 NOUMEA CEDEX • Nouvelle-Calédonie
500 exemplaires sur les presses des IRN • ISSN N°260663239

Bien connaître les enjeux du statut civil coutumier (Situation et listes électorales)

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 entre l'État français, le FLNKS et le RPCR (la droite locale de l'époque), est le statut qui gère notre pays actuellement, avec sa Loi Organique (LO) du 19 mars 1999 qui en précise les dispositions. Cette loi apporte des éléments concernant le statut civil coutumier du peuple kanak, appelé « statut particulier » avant 1998, et fait référence à l'article 75 de la constitution française, qui permet à certains citoyens français de conserver un statut civil coutumier dont les règles ne figurent pas dans le code civil général : « Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun (...) conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé ». Ce statut est aussi utilisé pour être sur la liste électorale spéciale de la consultation en 2018 et 2020.

Le titre 1 de la LO et ses articles (de 7 à 19) sont très intéressants à consulter. L'article 13, par exemple, précise que « **toute personne ayant eu le statut civil coutumier et qui, pour quelque cause que ce soit, a le statut de droit commun, peut renoncer à ce statut au profit du statut civil coutumier** ». De fait, tout kanak appartient à ce statut. Il ne peut le perdre qu'en y renonçant par un courrier déposé au tribunal.

La colonisation a tout perturbé !

Mais dans la réalité depuis le début de la colonisation un autre statut est aussi présent en Nouvelle-Calédonie : c'est le statut civil de droit commun, celui qui existe en France.

Dès la fin du régime de l'indigénat, certaines populations Kanak se trouvent finalement dans ce statut d'état civil de droit commun pour des raisons diverses : acte de naissance délivré par la mairie et non par la DGRAC (Direction Générale de la Réglementation des Affaires Coutumières) ; mariage ou naissance en France ; enregistrement dans certaines

mairies surtout à Nouméa (lieu où se sont faites presque toutes les naissances depuis de nombreuses années) ; déclaration d'une naissance sans suffisamment préciser que l'enfant doit être mis sur le registre d'état civil coutumier, etc.

Maintenant, tout Kanak qui se trouve par le fait du « hasard » sur le registre de droit commun peut obtenir le changement de son statut et pourra être sur le registre de la DGRAC. Cette demande est à faire par un courrier au tribunal de Nouméa (1ère instance), ou à ceux de Wé (Lifou), ou Koné. Il faut joindre copie des actes de naissance des parents ou grands-parents. Pour les jeunes de moins de 21 ans, c'est au parent de faire la demande.

Faire cette démarche correspond bien sûr à un choix ! Pourquoi vouloir retrouver son statut civil coutumier ? Voici quelques éléments de réflexion :

- retrouver son statut civil coutumier peut permettre d'asseoir son identité,

- d'être identifié à nouveau comme ayant un lien à la terre ; cela favorise aussi le sentiment d'appartenance au peuple Kanak.
- Le fait d'avoir le statut civil coutumier permet d'être inscrit automatiquement sur la liste électorale spéciale du référendum, à condition quand même que vous vous soyez déjà inscrit en mairie sur la liste générale des électeurs (aller demander en mairie, avant le 31 décembre 2019, c'est facile).

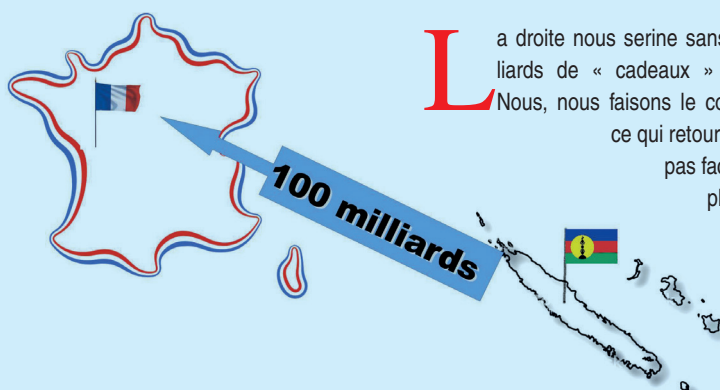
La voix de Kanaky invite donc toute personne Kanak à réfléchir à sa situation, et pourquoi pas à lire cette loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, et particulièrement le Titre 1, soit donc les articles 7 à 19 de cette loi : sur Internet, en tapant le lien souligné ci-dessus, on accède directement à la mise à jour comprenant les modifications de 2009 sur le statut civil coutumier.

DEVENONS ACTEURS POUR CONNAÎTRE ET FAIRE APPLIQUER NOS DROITS !



ÉCONOMIE

Scandale sur la « CCS » : Le listing des retours financiers (connus) vers la métropole s'allonge !



La droite nous serine sans cesse sur les 150 Milliards de « cadeaux » annuels de la France. Nous, nous faisons le compte, mais à rebours : ce qui retourne en France. Et ce n'est pas facile, car bien sûr c'est fait plutôt discrètement.

Nous avons déjà retracé dans nos colonnes les 20 milliards de cotisations retraite qui retournent

en France chaque année, car nous payons 28 milliards, pour n'encaisser que 8 milliards. Toujours pas réglé bien sûr. Dernier « aveu inavouable » en date : le scandale vite étouffé sur la Contribution Calédonienne de Solidarité, la « CCS ». Problème toujours pas réglé non plus : nos amis de l'Avenir En Confiance (AEC) étant très proches de tous ces profiteurs, ont tendance à botter en touche. De quoi s'agit-il ?

Depuis 2015 a été établi un impôt taxe, la « Contribution Calédonienne de Solidarité » ou CCS, de 1 à 2 % selon les cas, notamment sur les bénéfices de société, et dont le montant est versé à l'Agence Sanitaire et Sociale (ASS-NC).

Envie de Kanaky...

◆ Envie d'un Peuple Souverain

Dans le pays que nous, humbles passagers de cette terre magique et ancestrale appelons de nos vœux, le peuple de Kanaky-Nouvelle-Calédonie est reconnu souverain.

Mais qui constitue ce peuple ? L'identité Kanak est définie dans les accords de Nouméa, et la charte du sénat coutumier précise ses valeurs. Ce ne sont pas seulement les descendants du peuple autochtone, car depuis Nainville-les-Roches ses représentants ont « tendu la main », et comme fort heureusement l'Amour n'a pas de frontière, depuis 150 ans les mélanges de sang ont eu lieu...

Aujourd'hui pour faire simple pourrait-on dire que c'est toutes les personnes inscrites sur la liste spéciale de la consultation, dite LESC ? On les appellera « citoyens ». Tous n'adhèrent pas à la charte des valeurs Kanak, et les patronymes kanak représentent 48,6 % de cette liste.

Et souverain, cela veut dire quoi ? Tout ce petit monde devrait décider non pas seulement des lois mais de « la chose publique » tout ce qui concerne la vie de la société.

◆ Envie d'une vie meilleure

Nous pensons que Kanaky offrira à tous une qualité de vie saine et joyeuse sur le long terme, pour d'autres milliers d'années. Kanaky est son nom, son symbole, un idéal qui n'a rien d'utopique bien au contraire. Ceux qui pensent que l'organisation actuelle de la société, prédatrice, esclavagiste,

irrespectueuse de l'homme et de la nature pourrait se poursuivre indéfiniment sont des irréalistes.

Cet objectif évoluera peut-être, par le choix ou la volonté du peuple kanak, mais à la façon dont il a affiché ces couleurs pour le 4 novembre, nous espérons bien l'obtenir dans le respect, la patience, la paix et la bonne intelligence de tous. Pour le moment le plus important à nos yeux est d'en prendre le chemin, celui ouvert par les anciens qui ont su se lever et dire, non, le fonctionnement colonial, néo-colonial, la manipulation des esprits par les médias, l'injustice, la haine, la misère, non, nous n'en voulons plus.

◆ Envie de représentants en phase

Kanaky est au-dessus des querelles partisans des politiciens professionnels, sans leur en vouloir ni les excuser, ils sont parfois enfermés dans un fonctionnement des institutions qui pervertit, qui ne permet pas un vrai contrôle des décisions par la population puisque celles-ci sont prises par des gens élus alors qu'il pourrait y avoir par exemple un mandat impératif : quelqu'un est nommé par le peuple pour faire impérativement une action précise, s'il ne le fait pas on nomme une autre personne... Et puis, peut-être que les salons dorés du pouvoir font tourner les têtes, c'est humain. Les institutions actuelles sont le copié-collé du système post-monarchique et aristocratique français avec un brin de fédéralisme ; il a peut-être de bons côtés, mais il ne permet pas une vraie prise en compte de l'intérêt



général humain, il y a d'ailleurs un mouvement politique qui milite pour changer la constitution française. Ici de jeunes camarades semblent avoir plein de bonnes idées pour les prochaines élections municipales, il pourrait juste leur manquer une banque et une monnaie locale indépendante pour le financement.

◆ Envie de partager

Nous avons salué dans le numéro précédent le réveil des frères océanien, avec beaucoup d'espoir. Le comité de rédaction de notre journal en avait même fait l'éditorial, aujourd'hui force est de constater que sur le chemin nous ne sommes pas tous au même point, mais l'important finalement n'est-il pas de s'éveiller.

Le lecteur fidèle remarquera que nous donnons parfois la parole aux différents membres de partis indépendantistes, cela nous vaut parfois d'être amicalement fâchés avec tous, pas longtemps heureusement, mais c'est aussi une illustration du débat possible et nécessaire sans pour autant tomber dans la politique politicienne qui divise ;

d'ailleurs il n'y a rien de tel qu'un peuple divisé pour le commander. L'intérêt général doit donc unir.

◆ Envie de construire une nation meilleure

Enfin Kanaky n'est pas seulement un espoir pour le pays, il l'est aussi pour l'humanité, à l'heure où l'histoire politique mondiale semble finie, puisque les démocraties sont convaincues d'avoir la forme parfaite d'organisation.

Leur démocratie représentative est vantée comme le seul et le meilleur des systèmes, nous nous pensons qu'un autre est à inventer, car leur monde s'écroule et court à la guerre. Il faut cultiver les idées, s'inspirer de nos vieux, pour faire pousser la liberté. Il faut faire émerger des modèles d'organisation de société différents ; le peuple doit retrouver le souci de la « chose publique », cela sera une source d'inspiration pour tous les peuples en lutte, et pourrait bien aider au règlement du contentieux colonial, le nôtre comme d'autres. 🌿

Or une convention fiscale « Franco-Calédonienne » (sic) de 1983 plafonne les impôts sur les bénéfices qui retournent en France entre 5 et 15 % ! Convention signée du Haut - Commissaire de l'époque Jacques Roynette et du ministre français Jacques Delors, le président du gouvernement, Jean Marie Tjibaou, n'ayant pas la main sur le sujet.

Parmi les sociétés ayant leur siège en France, et qui ont dû payer cette petite taxe depuis 2015, une quarantaine ont exhumé cette convention obsolète, et ont porté plainte pour récupérer les sous.

Découvertes pour le public :

1/ Ces sociétés payent, depuis 1983, moins d'impôt que les autres ici !

2/ Si la création de la CCS en 2015 n'avait pas révélé cela en faisant « déborder » leur taxe, on ne l'aurait peut-être jamais su !

Question posée : pourquoi ce texte, typiquement colonial, n'a-t-il jamais été abrogé, alors qu'il suffit de le demander avec un préavis de 6 mois ? ! (Ben parce que la droite ne le voulait pas ?)

Enseignement mathématique :

40 sociétés réclament le remboursement de 1,5 milliards (Chiffre avancé par Calédonie Ensemble), qu'ils ont payé pour la CCS à 1,5 % (moyenne) sur leurs bénéfices. Intéressant : quels sont alors leurs bénéfices ? !

Voilà un problème motivant à poser en classe !

Appelons B les bénéfices : $B \times 1,5\% = 1\,500\,000\,000$.
Donc $B = 1\,500\,000\,000 / 1,5\% = 100\,000\,000\,000$;
soit cent milliards de bénéfices (avoués) transférés en France !

Petite réflexion philosophique en passant : ces sociétés qui font de gros bénéfices dont le pays ne profite

même pas, auraient pu avoir la dignité de laisser un peu de sous pour le social ici, qui en a bien besoin (actuellement, l'ASS-NC ne peut plus payer sa part au Médipôle !) Ou, cyniques, avoir la malice de payer sans rien dire, pour ne pas que se révèle le fond du problème ! Rêve toujours ...

Ont donc porté plainte notamment (toutes ne l'ont pas fait) :

La Société Générale (400 millions) ; EEC, filiale d'Engie (remboursement de 40 Millions pour 2015 seul) ; Canal + (83M) ; Total (72M) ; CDE, alias Calédonienne Des Eaux (72M) ; le GAN (48M) ; La Société Calédonienne de Bâtiment, filiale de Vinci) ; Allianz ; Aude-mard ; NSD-Sofiter, etc.

Qu'on se le dise. 🐟



Nos légumes-feuilles... de route !

En termes d'autosuffisance alimentaire, la politique actuelle n'est qu'un cache-misère : la politique de baux ruraux adoptée le 16 mai 2017 (« Accéder à la terre sans l'acheter, céder sa terre sans la vendre »), ne remédie en rien au problème de fond. Les terres coutumières, avec le plus fort potentiel, sont encore non concernées par ces baux, et il y a une terrible ambiguïté colonialiste à proposer à des non-kanak des baux sur terre coutumière !

Nous avons un ministre chargé d'animer et de contrôler les secteurs de l'agriculture, et donc l'élevage, la pêche, le développement durable, la recherche et l'innovation.

Or, il semble ni enclin ni en capacité de tirer parti des nombreuses études sur l'alimentation en région Pacifique, dont celles de l'Institut de Recherche et Développement (IRD) depuis des décennies. Ces études, très accessibles, ont permis la constitution d'une base documentaire phénoménale sur les problématiques alimentaires et leurs solutions en lien avec notre potentiel agropastoral local.

Ainsi, nous n'avons pas à ce jour de vraie politique agricole planifiée et moderne pour faire face aux enjeux économico-écologiques. Le pouvoir traîne un lourd passif, dont lui et ses devanciers sont largement responsables, avec le triste passé colonial de séquestration et amenuisement des surfaces cultivables. La redistribution peu dynamique des terres (ADRAF) confine le pays colonisé aux quasi seules réforme(tte)s agraires, celles concernant la surface, le partage et la propriété, sans réelle possibilité d'organiser la production vers l'autosuffisance. Or, nous ne produisons toujours que moins de 1/5^{ème} de ce que nous consommons !

L'autosuffisance alimentaire est la possibilité pour un pays de subvenir aux besoins de son peuple par sa seule et propre production. Cela peut inclure des imports/exports d'aliments, si le bilan global n'est pas déficitaire.

La souveraineté alimentaire est le droit d'un État de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations.

Seule la souveraineté alimentaire peut mener à l'autosuffisance alimentaire. Mais tant que les pré-requis de 'pays' et son corollaire de 'peuple' sont non résolus, la route reste barrée pour y parvenir : seule l'indépendance de Kanaky la permettrait. Nous pourrions alors agir rapidement vers l'autosuffisance, quitte à rompre avec l'organisation des marchés agricoles dictée par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) dont fait actuellement partie à notre place notre État de tutelle.

Quant à la sécurité alimentaire, « lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive pour satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires, mener une vie saine et active »,

elle ne sera possible que par le cheminement du pays vers plus de solidarité : il faudra que la production, une fois suffisante, soit accessible à tous.

Globalement, les études scientifiques de l'IRD prouvent que l'on pourrait accéder à notre autosuffisance. Exemple, la production des « légumes-feuilles » (chou kanak, etc) ou de nos tubercules comme l'igname, le manioc, etc. Ils pourraient -et devraient- participer grandement à l'autosuffisance et même à la Sécurité alimentaire, si l'on avait notre souveraineté alimentaire ; et cela favoriserait l'agro-écologie originelle du pays.

Nous suivrions alors pleinement les 3 « conventions internationales de Rio » sur l'atténuation du changement climatique et notre adaptation, la préservation de la biodiversité, la prévention de la dégradation des sols.

Un progrès durable pour une agriculture écologique-intensive serait possible en Kanaky, en alternative aux modèles dominants des pays industrialisés qui ont atteint leurs limites sociales et environnementales.

Valorisons d'abord nos cultures locales traditionnelles ! Défaçons nous des modèles qui, s'ils ont réduit un temps les famines, l'ont fait à partir d'intrants (fertilisants, pesticides,...) posant maintenant d'énormes problèmes.

Relayons ici l'appel à la mobilisation de masse à réaliser mondialement, contre le système instauré par l'OMC et les accords de libre-échange : sur notre planète, nous sommes aussi tous prisonniers de la même manière de cette politique de la main-mise des entreprises industrielles multinationales sur le domaine agro-alimentaire !

COURRIER DES LECTEURS

L'incohérente politique calédonienne/kalédonienne

« Nous sommes tous des étrangers chez nous » Edouard Glissant et Toni Morrison.
[Courte contre-enquête poétique de la vie politique de chez nous]

Le défi électoral tant attendu entre les calédoniens anti-indépendantistes et les indépendantistes a eu lieu. Le 4 novembre 2018, le premier référendum de décolonisation de la Kanaky Nouvelle-Calédonie s'est passé sans heurts, mais sous haute surveillance policière. Les résultats ont donné le «Non» à l'indépendance vainqueur, sans grande satisfaction des gagnants, avec des regrets ; et le «Oui» des perdants s'est retrouvé être le triomphant, avec des espoirs nouveaux. La Kanaky Nouvelle-Calédonie nous étonnera toujours.

Come-back d'un coup de hache dans une urne par le combattant de la Liberté Eloi Machoro en 1984, aux bulletins dans les urnes des citoyens en 1998 pour l'Accord de Nouméa - puis en 2018 pour le référendum d'autodétermination. Les chemins de la paix et de la réconciliation

sont acquis, mais le tableau n'est pas aussi parfait que cela semble l'être.

En effet, il semblerait que sous ses faux airs de démocratie insulaire, l'archipel mélanésien aurait subi des ingérences d'abus de pouvoir d'ordre administratif et politique, lors de ce référendum. Il serait intéressant de savoir si des accords tacites entre l'Etat et certains partis locaux ont permis un détournement de la « Loi Organique », qui au sens juridique a valeur de Constitution.

En analysant l'avant, et l'après « 4 novembre 2018 », les premiers enjeux de ce vote impliquant bien plus que le résultat des urnes, constituaient pour Emmanuel Macron et son gouvernement le point d'orgue idéal. Valoriser une diplomatie nationaliste, et communi-

quer sur un second plan international, d'une main mise stratégique sur des ressources colonialistes dans le Pacifique, permettait au président de redorer le blason de la France d'une place de choix au niveau d'une Europe des nations en pleine débâcle (on y reviendra).

Les ingérences politiques avec le pouvoir de tutelle sont monnaie courante dans les pays souverains africains, anciennes colonies françaises. Dans le jargon cela se dit : la France-Afrique, ou la Pompe-à fric. Une vieille école qui continue d'inspirer

des générations de politicards français. Apparemment, l'inexpérience avérée de la diplomatie et de la classe politique française, dans sa généralité, en ce qui est du droit de Décolonisation saute aux yeux. La décolonisation de la Kanaky Nouvelle-Calédonie bouscule par son originalité, et la France est inexpérimentée en la matière, fatalement les méthodes d'ingérences à l'africaine sont

sa seule issue.

Il reste deux consultations référendaires (2020-2022) à soumettre au peuple des citoyens, pour sortir vainqueur de plus de 160 ans de colonisation.

Ce qui est encourageant en plus de 30 ans est le fait que les objectifs politiques des loyalistes ont toutefois évolué, les aspirations d'autonomie sont devenues plus évidentes, mais encore difficilement avouables. Les discours extrêmes de certains, et les aspirations communautaristes d'autres, ne doivent pas faire perdre de vue l'objectif commun de la majorité des calédoniens et kalédoniennes - vivre dans la paix et le respect mutuel - maîtriser sa souveraineté partagée et être en sécurité dans son inter-dépendance.

Ainsi, plus que jamais, assumant les valeurs ancestrales de terre d'accueil, le pays devra s'ouvrir aux autres, tout en se protégeant, protéger la nature tout en valorisant ses vertus. ■ (D.P.)

« Je vous dis, si l'homme continue à détruire la terre, ces vents vont revenir avec encore plus de force...pas une fois...mais plusieurs fois...tôt ou tard. Ces vents vont tous nous détruire. »
Parole du grand Chef Raoni.